

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	S.A.S.

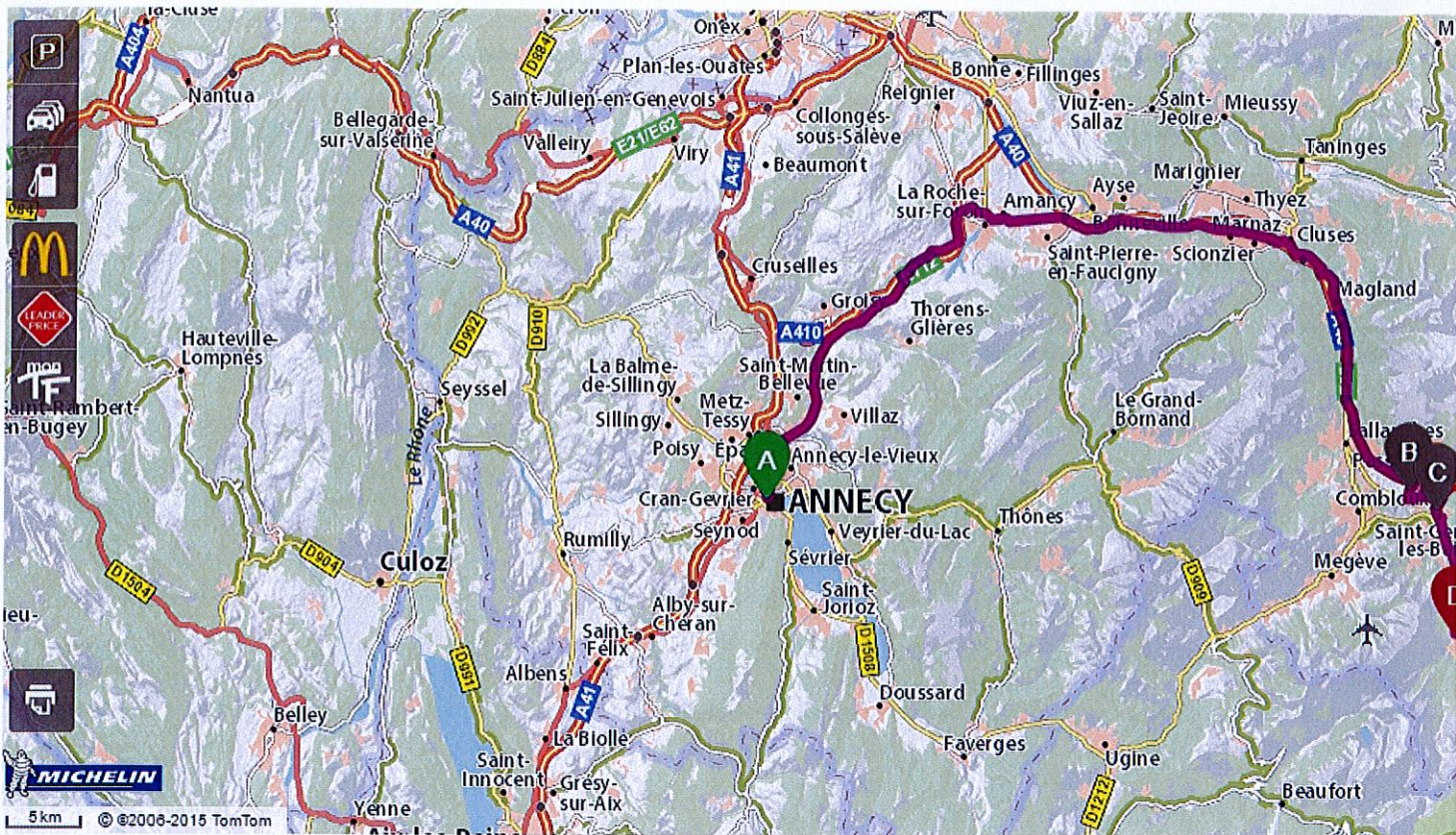
Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Annecy - Gare Routière 3, place de la Gare 74000 Annecy
Destination ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Contamines - Chef Lieu 18, route de Notre dame de la Gorge 74170 Les Contamines-Montjoie
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : Annexe 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Annexe 1 - Annecy Les Contamines - Plan de transport
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	01:40
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : Annexe 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Annexe 2 - Fréquence de passage Lyon Les Contamines 48 places pour chaque horaire

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Annexe 1 – Annecy Les Contamines - Plan de transport



1 itinéraire possible : Annecy → Les Contamines-Mont

Via D1203 D1205 A40

88 km

Annexe 2 - Fréquence de passage

ANNECY - Les Contamines

> VERS PAYS DU MONT BLANC

ANNECY GARE ROUTIERE DEPART LES CONTAMINES CHEF LIEU ARRIVEE	Tous les jours				
	1 car 48 pax	1 car 48 pax	1 car 48 pax	1 car 48 pax	1 car 48 pax
	06:00-09:00	12:00-14:00	16:00-18:00	19:00-21:00	22:00-00:00

> VERS ANNECY

LES CONTAMINES CHEF LIEU DEPART ANNECY GARE ROUTIERE ARRIVEE	Tous les jours				
	1 car 48 pax	1 car 48 pax	1 car 48 pax	1 car 48 pax	1 car 48 pax
	04:00-06:00	07:00-10:00	12:00-15:00	16:00-18:00	20:00-22:00